

Réponse du Conseil administratif à la motion du 8 décembre 2007 de MM. Gérard Deshusses, Christian Zaugg, Jean-Charles Lathion, Roland Crot, Jean-Marc Froidevaux, Philippe Cottet, Simon Brandt, Mmes Nicole Valiquer Grecuccio, Nelly Hartlieb, Frédérique Perler-Isaaz et Anne-Marie Gisler, acceptée par le Conseil municipal le 26 mai 2008, intitulée: «Organisation d'un concours en vue de l'édification d'un monument à la mémoire commune des Genevois et des Arméniens».

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- que des fragments importants de l'histoire arménienne sont liés à Genève;
- que, durant le premier tiers du XXe siècle, le mouvement arménophile a été extrêmement fort dans notre cité;
- que Genève est la capitale des droits de l'homme et donc aussi de la prévention des génocides;
- que le Conseil municipal a reconnu la réalité du génocide arménien;
- que l'édification d'un monument à la mémoire commune des Genevois et des Arméniens serait bienvenue,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif, dans un premier temps:

- d'organiser un concours auprès d'une liste close d'artistes contemporains choisis sur la base de leur capacité à œuvrer dans l'espace public pour travailler sur des thématiques liées à la mémoire et à la violence collectives;
- de mettre en place une commission tripartite comprenant des représentant-e-s de la Ville, des personnes de la communauté arménienne et des experts (critiques d'art, commissaires d'exposition);
- de montrer les résultats dudit concours lors d'une exposition ouverte au public;

et, dans un deuxième temps:

- de réaliser le projet primé dans les meilleurs délais, soit, si faire se peut, avant le 24 avril 2009, avec le soutien financier des milieux intéressés.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Pour mémoire, cette demande avait, dans un premier temps, été soumise au Conseil administratif par le biais du Service des relations extérieures. Lors de sa séance du 13 avril 2005, le Conseil administratif s'était déclaré favorable à la pose d'une statue commémorant le génocide des Arméniens, statue qui serait placée dans le cimetière des Rois. Cet

emplacement avait été refusé par les porteurs du projet qui souhaitaient trouver un emplacement dans l'espace public. La motion M-759 renouvelle cette demande.

Après avoir rencontré une nouvelle fois, en décembre 2007, les protagonistes du projet, soit M. Stefan Kristensen, Mme Anna Barseghian, présidente de l'association Utopiana, M. Vahé Gabrache, alors président de l'Union arménienne de Suisse, et M. Marc Iynedjian, une nouvelle proposition a été soumise au Conseil administratif. Lors de sa séance du 12 novembre 2008, ce dernier a décidé d'organiser un concours d'idées, sur invitation, auprès des artistes sensibles à la nature emblématique d'une édification d'œuvre artistique à la mémoire commune des genevois et des Arméniens (artistes actifs à Genève, artistes d'origine arménienne, artistes étrangers). Il a chargé le Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC) de l'organiser et de lui proposer la nomination d'un jury dont la composition sera préalablement concertée avec les porteurs du projet initial.

Une fois la nomination du lauréat du concours réalisée, une exposition publique des projets sera organisée dans les nouveaux locaux d'exposition des concours d'architecture de la Ville, à côté de la salle du Faubourg.

Le département de l'environnement urbain et de la sécurité sera chargé, en concertation avec le FMAC, le Service d'aménagement urbain ainsi que les porteurs du projet, de proposer des emplacements dans l'espace public susceptibles d'accueillir, de manière permanente, le projet artistique primé.

Le budget global d'un projet de cette envergure est estimé à 500 000 francs. Le FMAC prendra à sa charge les frais liés au concours correspondant à un montant d'environ 80 000 francs et à l'exposition publique pour un montant de 20 000 francs.

Le financement pour la réalisation du projet lauréat (soit environ 400 000 francs) sera assuré par les milieux intéressés, sous réserve d'une participation du fonds SECSA.

La date butoir demandée par la motion du Conseil municipal, soit le 24 avril 2009, ne pouvait de toute évidence pas être respectée, même pour le lancement du concours, dans la mesure où il fallait, d'une part, que le FMAC soit réalimenté par de nouvelles ressources financières et, d'autre part, que le cahier des charges soit élaboré en concertation avec les porteurs du projet qui doivent consulter la communauté arménienne.

A ce jour, le cahier des charges et la composition du jury sont en cours d'élaboration. Une première rencontre entre le FMAC et des représentants de la communauté arménienne a eu lieu le 8 mai 2009.

En parallèle, en concertation avec le Service d'aménagement urbain, le FMAC travaille sur la détermination de plusieurs périmètres urbains possibles, en lien avec des futurs travaux planifiés et susceptibles d'accueillir une intervention artistique.

Le lancement du concours devrait intervenir encore en 2009.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Patrice Mugny

Genève, le 10 juin 2009.